

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

MODIFICATION EN  
COURS  
D'EXECUTION N° 2  
DES LOTS 1 ET 2 DE  
L'ACCORD-CADRE  
DE FOURNITURE DE  
PRODUITS  
D'ENTRETIEN,  
ACCESSOIRES ET  
PETITS MATERIELS  
POUR L'ENSEMBLE  
DES BATIMENTS  
COMMUNAUX  
(ACCORD-CADRE  
N°26/19)

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Malika DJERBOUA par Patrick BILLOUET, Richard LE PONTOIS par Guillaume LAFEUILLE, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Vincent DURAND par Frédérique SARRE.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON

SECRETAIRE : Martin DOUXAMI



**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

**OBJET : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 2 DES LOTS 1 ET 2 DE L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, ACCESSOIRES ET PETITS MATERIELS POUR L'ENSEMBLE DES BATIMENTS COMMUNAUX (ACCORD-CADRE N°26/19)**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de la commande publique, notamment l'article R.2194-5,  
**VU** l'accord-cadre n°26/19 relatif à la fourniture de produits d'entretien, accessoires et petits matériels pour l'ensemble des bâtiments communaux.  
**VU** la circulaire n°6374/SG du 29 septembre 2022,

**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Sur le fondement de l'article R2194-5 du code la commande publique, la présente modification en cours d'exécution, a pour objet de prendre en compte le contexte économique et financier difficile de hausse des coûts des matières premières et de l'énergie et d'adapter temporairement les clauses du marché afin de permettre la poursuite de son exécution pour les deux parties du contrat.

**VU** le budget communal,  
**VU** l'avis de la commission compétente,  
**VU** le rapport du représentant légal,  
**VU** le projet de modification en cours d'exécution ci annexée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la modification en cours d'exécution des lots 1 et 2 de l'accord-cadre n°26/19 relatif à la fourniture de produits d'entretien, accessoires et petits matériels pour l'ensemble des bâtiments communaux conclu avec la société DELAISY KARGO, sise 3, rue d'Ableval, 95200 SARCELLES.

**ARTICLE 2 : RAPPEL** que les dépenses en résultant seront imputées aux budgets Ville de l'année correspondante.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, au Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et à la société DELAISY CARGO

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Lionel BENHAROUS**



Délibération votée par :

Voix pour 31

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20221214-D143-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le :

**16 DEC. 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).